



DIRECTION DES IMPÔTS ET  
DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES  
FA'ATERERA'A TITAU TUTE

# DECLARATION DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITÉ SUR L'ÉLECTRICITÉ

(Art. LP. 339-50 à LP. 339-54 du code des impôts)

## Période de déclaration

Bimestre : .....

Année : .....

### Recette des Impôts

À déposer au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque trimestre pour la  
déclaration trimestrielle  
ou au plus tard le 15 janvier de l'année suivante pour la déclaration annuelle

## IDENTIFICATION DU DECLARANT

NOM, Prénoms : ..... Numéro TAHITI

|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|

(ou dénomination sociale)

Téléphone : ..... Mail : .....

Adresse géographique : .....

Boîte postale : ..... Code postal : ..... Commune : .....

## PAIEMENT

## TOTAL À PAYER\*

Total (D) (cf. page suivante)

## MODE DE PAIEMENT (cocher la case correspondante)

## DATE et SIGNATURE

☐ Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

☐ Virement bancaire au bénéfice de la Recette des impôts

*Préciser le N° TAHITI, la nature de la taxe, le montant payé et la période concernée sans omettre de déposer ou poster votre déclaration*

☐ Pour les virements effectués à partir de la Polynésie française – IEOM : 45189 00003 61110000000 45

☐ Pour les virements effectués à partir de la métropole ou de l'étranger - IEOM Iban : FR7645189000036111000000045

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

## CADRE RÉSERVÉ À L'AMINISTRATION

Références comptables : .....

N° déclaration :

Date de réception :

Date : .....

N° : .....

Montant : .....

\*Article LP.811-3 du code des impôts « Les bases des impositions prévues par le présent code ainsi que le résultat de la liquidation de ces impositions sont, le cas échéant, arrondis au nombre entier immédiatement inférieur ».

La DICP traite vos données personnelles afin de gérer et encaisser l'impôt et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.).

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).



## Calcul de la contribution de solidarité sur l'électricité (art. LP.339-50 et LP. 339-52 du code des impôts)

| Nom du réseau | A                                            | B                                             | C                                  | D                                      | Nombre de kWh recouvré au titre des périodes précédentes par réseau et compris dans B |               |
|---------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
|               | Nombre de kWh facturé au titre de la période | Nombre de kWh recouvré au titre de la période | Montant de la contribution par kWh | Montant de la contribution due = B x C | Période (trimestre ou année)                                                          | Nombre de kWh |

[illegible]